

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet de parc présenté comme agrivoltaïque sur la commune de Mur-de-Sologne

Par arrêté préfectoral n°41-2025-11-04-00002 et arrêté rectificatif n°41-2025-11-13-00004, une enquête publique relative à la réalisation d'un parc présenté comme agrivoltaïque, situé au lieu-dit « plaine de la Quitterie » sur la commune de Mur-de-Sologne, sera ouverte en mairie du 5 décembre 2025 à 9h00 au 9 janvier 2026 à 17h00.

Demande de permis de construire n° 041 157 24 D0007/M0007 déposée en mairie de Mur-de-Sologne le 05 avril 2024 par la société PHOTOSOL Développement, domiciliée au 206 rue la Fayette, 75010 Paris et représentée par M. David Guinard ;

Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris pour chacun des dossiers par M. le préfet, autorité compétente.

Commissaires-enquêteurs :

M. Patrice GRELICHE, ingénieur général des Mines en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et M. Thierry BOUFFORT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Composition du dossier : le projet de parc présenté comme agrivoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R. 122-2 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, un résumé non technique, les avis sollicités pendant la phase d'instruction et le constat de l'absence d'avis de l'autorité environnementale.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Mur-de-Sologne ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituels au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales / enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Mur-de-Sologne :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 ;
- Le vendredi de 8h30 à 12h30 et 14h00 à 17h30

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de Mur-de-Sologne afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Mur-de-Sologne, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : dpt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications/publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Mur-de-Sologne :

- le vendredi 5 décembre 2025 à 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 17 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 9 janvier 2026 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Mur-de-Sologne où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>